

Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Délibération n°CA-2026-18

Nature : Affaires administratives
Objet : Approbation du projet d'établissement

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-10,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 22,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Considérant ce qui suit :

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble s'est engagé, au cours de l'année 2025, dans l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement destiné à définir les orientations stratégiques de Sciences Po Grenoble - UGA pour les années à venir.

Ce projet résulte d'une démarche collective et participative associant l'ensemble des composantes de la communauté universitaire. Plus de soixante-dix contributeurs ont été mobilisés à travers différents groupes de travail et espaces de concertation. La méthode retenue s'est notamment appuyée sur les travaux du Directoire, réunissant représentants des personnels académiques, des personnels administratifs auquel avaient été également conviés des représentants étudiants.

Le projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des missions fondamentales de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble : former des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé de la nation, et notamment des fonctions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales, produire et diffuser des connaissances scientifiques de haut niveau, et contribuer au débat public ainsi qu'aux transformations de la société.

Il est structuré autour de quatre orientations stratégiques :

- renforcer le lien entre l'enseignement, la recherche et les besoins de la société ;
- accompagner les transformations de l'établissement et moderniser son fonctionnement ;
- faire de la transition écologique et sociale un axe structurant de son développement ;
- accroître son rayonnement local, national et international.

Dans le domaine de la formation, le projet vise notamment à améliorer la qualité de la vie étudiante, renforcer la cohérence des parcours de formation, favoriser l'engagement actif des étudiants dans leurs apprentissages, développer l'accompagnement des publics à besoins spécifiques et renforcer le lien entre formation, recherche et insertion professionnelle.

En matière de recherche, le projet entend soutenir une recherche de haut niveau, fortement internationalisée, encourager l'interdisciplinarité ainsi que les démarches de science ouverte et de recherche conduites avec et pour la société.

Le projet prévoit également une évolution de la gouvernance et des modalités de pilotage de l'établissement afin de renforcer la collégialité des décisions, développer la participation de la communauté universitaire et améliorer la qualité du dialogue interne.

Il comporte par ailleurs un important volet de modernisation des fonctions support, notamment dans les domaines des ressources humaines, des systèmes d'information, de la gestion financière, de la qualité de vie au travail et de la maîtrise des ressources.

La transition écologique constitue un axe transversal du projet. L'établissement se fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de son empreinte carbone, d'achats responsables, de mobilité durable, de rénovation de son patrimoine immobilier et d'intégration des enjeux socio-écologiques dans ses activités de formation, de recherche et de gestion.

Enfin, le projet d'établissement vise à renforcer l'attractivité et le rayonnement de Sciences Po Grenoble - UGA, notamment par le développement de ses partenariats académiques et institutionnels, l'ouverture sociale de ses formations, le renforcement de ses relations internationales et la valorisation de ses activités d'enseignement et de recherche.

Le présent projet d'établissement constitue ainsi la feuille de route stratégique de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble pour les prochaines années. Il fixe les objectifs prioritaires de l'établissement et les actions destinées à assurer son développement dans le respect de ses valeurs de service public, d'excellence académique, de démocratie, d'ouverture et de responsabilité sociale et environnementale.

Il est donc proposé au Conseil d'administration, qui détermine la politique générale de l'établissement, d'approuver le projet d'établissement annexé à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le projet d'établissement annexé à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	09
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	01
Abstentions :	03

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal

administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.